

Municipalité régionale de comté de Bellechasse
Conseil de la MRC

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la MRC de Bellechasse tenue le 20 juin 2012, au Centre Administratif Bellechasse, à compter de 19 h 30.

Sont présents les Conseillers suivants :

M. Guylain Chamberland, Armagh
M. André Goulet, Beaumont
Mme Juliette Laflamme, Buckland
M. Marcel Blais, Honfleur
M. Jean-Paul Lacroix, La Durantaye
M. Michel Bonneau, Saint-Anselme
M. Martin Lapierre, Saint-Charles
M. Fernand Fortier, Sainte-Claire
M. Gaétan Labrecque, Saint-Damien
M. Gilles Nadeau, Saint-Gervais
M. Yvon Bruneau, Saint-Henri
Mme Héliène Bourbonnais, Saint-Lazare-de-Bellechasse
M. Bernard Morin, Saint-Léon-de-Standon
M. Vital Labonté, Saint-Malachie
Mme Suzanne Côté, Saint-Michel
M. Claude Lachance, Saint-Nazaire
M. Clément Vallières, Saint-Nérée
M. Daniel Pouliot, Saint-Philémon
M. Gilles Breton, Saint-Raphaël
M. Gilbert Vallières, Saint-Vallier

Formant quorum sous la présidence de M. Hervé Blais, préfet

Sont aussi présents : M. Clément Fillion, directeur général,
M. Christian Noël, directeur général adjoint

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

M. Hervé Blais, préfet, déclare la séance ouverte après constatation du quorum.

C.M. 121-12

2. ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. Vital Labonté,
appuyé par M. Gilles Nadeau
et résolu

que l'ordre du jour suivant soit adopté avec varia ouvert :

1. Ouverture de la rencontre
2. Ordre du jour
3. Procès-verbal du 16 mai 2012
4. Comptes et recettes du mois
5. Rencontre :
 - Comité de Bassins Versants
6. Période de questions
7. Aménagement et urbanisme :
 - 7.1. Avis de conformité
8. Administration :
 - 8.1. Correspondance
 - 8.2. Correspondance supplémentaire
 - 8.3. Entente financement MDEIE
 - 8.4. Marge de crédit globale
 - 8.5. Projets Pacte rural
 - 8.6. Plan de diversification économique (rapports)
 - 8.7. Demande – Agence forêts privées
 - 8.8. Entente triennale – Oeuvres d'art
 - 8.9. Programme RénoVillage
9. Matières résiduelles :
 - 9.1. Suivi travaux LET
 - 9.2. Programme de surveillance environnementale
 - 9.3. Règlement emprunt – Tracteur sur chenilles
 - 9.4. Appel d'offres – Camion à chargement latéral
10. Sécurité incendie :
 - 10.1. Rapport 2011
 - 10.2. Sauvetage en espace clos (Dany Lavoie)
11. Dossiers :
 - 11.1. Suivi Colloque MRC
 - 11.2. Desserte médicale du territoire de la MRC
 - 11.3. Projet "Vieillir en santé"
 - 11.4. Suivi rencontre Mouvement Desjardins
12. Procès-verbaux :
 - 12.1. Procès-verbal C.A.
 - 12.2. Compte rendu Comité Santé et des Services sociaux
 - 12.3. Procès-verbal C.S.P.
 - 12.4. Procès-verbal Comité technique de la ruralité
 - 12.5. Procès-verbal du Comité de la ruralité
 - 12.6. Procès-verbal du C.C.A.
13. Informations :
 - 13.1. Chambres – Congrès FQM

- 13.2. Remboursement – Frais colloque MRC
- 13.3. Grand rallye Bellechasse-Etchemin
- 13.4. Colloque des municipalités S.Q.
- 13.5. Rapport dossiers cours d'eau
- 14. Varia :
 - 14.1. Festival Western La Durantaye
 - 14.2. Cocktail dinatoire Expo BBQ
 - 14.3. Souper Armagh du 23 juin

Adopté unanimement.

C.M. 122-12

3. PROCÈS-VERBAL DU 16 MAI 2012

Il est proposé par M. Fernand Fortier,
appuyé par M. Martin Lapierre
et résolu

que le procès-verbal de la séance régulière du 16 mai 2012 soit adopté tel que rédigé.

Adopté unanimement.

C.M. 123-12

4. RAPPORTS DES DÉPENSES AUTORISÉES ET DES RECETTES PERÇUES – MAI 2012

Il est proposé par M. Guylain Chamberland,
appuyé par M. Gaétan Labrecque
et résolu

que le rapport des dépenses autorisées pour le mois de mai 2012, au montant de 846 730.42 \$ et celui des recettes pour le mois de mai 2012, au montant de 504 798.44 \$ soient approuvés tels que présentés.

Adopté unanimement.

19 h 40 : Arrivée de Mme Juliette Laflamme.

5. A) OBV DE LA CÔTE-DU-SUD

Mme Aurélie Bousquet fait une présentation de l'Organisme des Bassins versants de la Côte-du-Sud qui regroupe plusieurs bassins versants incluant ceux des rivières du Sud, Boyer, Ferrée, Trois-Saumons, etc. Ces bassins versants sont répartis dans 39 municipalités et 3 MRC sur un territoire de plus de 2 800 Km².

Mme Bousquet résume la mission de l'organisme et donne quelques exemples d'intervention et de collaboration de celui-ci.

5. B) SAUVETAGE EN ESPACE CLOS

Messieurs Dany Lavoie, directeur du service d'incendie de Beaumont, et Steeve Malaisson, conseiller en sécurité incendie, s'adressent aux élus concernant la problématique relative à l'absence d'une équipe spécialisée en interventions pour le sauvetage en espace clos sur le territoire de la MRC de Bellechasse ainsi que sur les territoires de la Ville de Lévis et des MRC de Chaudière-Appalaches.

Suite à la présentation du document de travail, il est convenu que messieurs Lavoie et Malaison poursuivent l'étude de ce dossier et présentent divers scénarios au comité de sécurité incendie de la MRC qui pourraient éventuellement conduire à la constitution d'une équipe spécialisée pour le territoire de la MRC et de d'autres MRC limitrophes.

C.M. 124-12

6. CONFORMITÉ – MUNICIPALITÉ DE SAINT-LÉON-DE-STANDON

ATTENDU que la municipalité de Saint-Léon-de-Standon a transmis le règlement no 749-2012 modifiant le règlement no 714-2005 relatif aux usages conditionnels de cette municipalité ;

ATTENDU que le règlement no 714-2005 a déjà reçu un certificat de conformité en regard du schéma d'aménagement ;

ATTENDU qu'après vérification, le règlement no 749-2012 s'avère conforme au schéma révisé.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Clément Vallières,
appuyé par M. Vital Labonté
et résolu

d'autoriser le secrétaire-trésorier de la MRC de Bellechasse à émettre un certificat de conformité au règlement no 749-2012 de la municipalité de Saint-Léon-de-Standon en regard du schéma d'aménagement révisé.

Adopté unanimement.

C.M. 125-12

7. CONFORMITÉ – MUNICIPALITÉ DE SAINT-LÉON-DE-STANDON

ATTENDU que la municipalité de Saint-Léon-de-Standon a transmis le règlement no 748-2012 modifiant le règlement no 710-2005 relatif au zonage de cette municipalité ;

ATTENDU que le règlement no 710-2005 a déjà reçu un certificat de conformité en regard du schéma d'aménagement ;

ATTENDU qu'après vérification, le règlement no 748-2012 s'avère conforme au schéma révisé.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Michel Bonneau,
appuyé par M. Jean-Paul Lacroix
et résolu

d'autoriser le secrétaire-trésorier de la MRC de Bellechasse à émettre un certificat de conformité au règlement no 748-2012 de la municipalité de Saint-Léon-de-Standon en regard du schéma d'aménagement révisé.

Adopté unanimement.

C.M. 126-12

8. CONFORMITÉ – MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANSELME

ATTENDU que la municipalité de Saint-Anselme a transmis le règlement no 268 modifiant le règlement no 60 relatif au zonage de cette municipalité ;

ATTENDU que le règlement no 60 a déjà reçu un certificat de conformité en regard du schéma d'aménagement ;

ATTENDU qu'après vérification, le règlement no 268 s'avère conforme au schéma révisé.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme Juliette Laflamme,
appuyé par M. Marcel Blais
et résolu

d'autoriser le secrétaire-trésorier de la MRC de Bellechasse à émettre un certificat de conformité au règlement no 268 de la municipalité de Saint-Anselme en regard du schéma d'aménagement révisé.

Adopté unanimement.

C.M. 127-12

9. CONFORMITÉ – MUNICIPALITÉ DE SAINT-MALACHIE

ATTENDU que la municipalité de Saint-Malachie a transmis le règlement no 509-12 modifiant le règlement no 450-05 relatif au zonage de cette municipalité ;

ATTENDU que le règlement no 450-05 a déjà reçu un certificat de conformité en regard du schéma d'aménagement ;

ATTENDU qu'après vérification, le règlement no 509-12 s'avère conforme au schéma révisé.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Fernand Fortier,
appuyé par M. Gilbert Vallières
et résolu

d'autoriser le secrétaire-trésorier de la MRC de Bellechasse à émettre un certificat de conformité au règlement no 509-12 de la municipalité de Saint-Malachie en regard du schéma d'aménagement révisé.

Adopté unanimement.

C.M. 128-12

10. AVIS CPTAQ – REMPLACEMENT DU PONT DE LA RIVIÈRE HEMISON

ATTENDU la demande du Ministère des transports pour un avis à être acheminé à la CPTAQ relativement à l'acquisition de superficies supplémentaires pour le remplacement du pont surplombant la rivière Hemison à Saint-Malachie ;

ATTENDU que l'avis doit s'appuyer sur la conformité au schéma d'aménagement et de développement ainsi qu'en vertu des critères exprimés par l'article 62 de la LPTAAQ ;

ATTENDU que ce projet s'avère conforme au schéma d'aménagement et de développement et qu'il s'agit du remplacement d'une utilité publique nécessaire à la communauté si l'on se base sur les critères de l'article 62.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Yvon Bruneau,
appuyé par M. Claude Lachance
et résolu

1° d'aviser la CPTAQ que le projet du MTQ de remplacer le pont de la rivière Hemison à Saint-Malachie et d'acquérir les superficies nécessaires est conforme au schéma d'aménagement et de développement.

2° de l'informer également qu'en vertu des critères exprimés par l'article 62 de la LPTAAQ, que ce projet constitue une utilité publique nécessaire à la communauté de la municipalité et de la région.

Adopté unanimement.

C.M. 129-12

11. ROUTE 281 – PAVAGE DES ACCOTEMENTS

Il est proposé par M. André Goulet,
appuyé par M. Gilles Nadeau
et résolu

que le Conseil de la MRC de Bellechasse appuie les demandes adressées à Mme Dominique Vien, députée et ministre déléguée de la Santé et des services sociaux, et au ministère des Transports, par le comité sécurité 281 et la municipalité d'Armagh concernant le pavage des accotements sur toute la longueur de la route 281.

Adopté unanimement.

12. MTQ – TRANSPORT DES POIDS LOURDS

CONSIDÉRANT que le gouvernement du Québec s'apprête à adopter un nouveau règlement sur les normes de transport qui permettra aux camionneurs de transporter des charges plus lourdes ;

CONSIDÉRANT que plus de 25 180 permis de transport hors normes émis par le ministère des Transports sont présentement valides ;

CONSIDÉRANT que la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ) a délivré, l'an dernier, 8 244 permis de surcharge, en hausse de 8,3 % sur le volume émis en 2010 ;

CONSIDÉRANT que ces permis autorisent les camionneurs à transporter des charges plus lourdes ou surdimensionnées et indivisibles ;

CONSIDÉRANT qu'ils autorisent aussi des véhicules en raison de leurs dimensions ou de leur poids, comme des camions utilisés pour creuser des puits artésiens ;

CONSIDÉRANT qu'en 2010, le MTQ et la SAAQ avaient émis un total 20 912 permis de charges hors normes ;

CONSIDÉRANT que le règlement sur les normes de charges et de dimensions applicables aux véhicules lourds n'a pas été modifié depuis 1998 et a grand besoin d'être mis à jour ;

CONSIDÉRANT que le règlement soutient l'Association du camionnage du Québec (ACQ) ;

CONSIDÉRANT le ministère des Transports confirme que le nouveau règlement sera adopté d'ici la fin de l'année 2012 ;

CONSIDÉRANT que l'Ontario a modifié son règlement l'an dernier, créant un écart important entre les deux provinces ;

CONSIDÉRANT que des camions transporteront par centaines, des charges plus lourdes qui risquent d'accélérer l'usure du réseau routier québécois.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Guylain Chamberland,
appuyé par M. Yvon Bruneau
et résolu

que le Conseil de la MRC de Bellechasse :

1° s'oppose à l'adoption de ce règlement qui risquerait d'accélérer de façon significative la dégradation du réseau routier.

2° transmette copie de cette résolution au ministère des Transports du Québec.

Adopté unanimement.

C.M. 131-12

13. FORMATION DES POMPIERS À TEMPS PARTIEL

ATTENDU que les municipalités rurales assument à 100 % les dépenses reliées à la formation des pompiers à temps partiel ;

ATTENDU que les programmes de formation d'études professionnelles et collégiales des pompiers à temps complet sont financés à 100 % par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) ;

ATTENDU que ce sont les municipalités populeuses qui bénéficient de ce financement public représentant ainsi une injustice pour les contribuables des municipalités qui sont desservies par des pompiers à temps partiel ;

ATTENDU que ce dossier a fait l'objet de discussions lors du Forum sur la sécurité incendie qui s'est tenu les 12 et 13 juin derniers.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Bernard Morin,
appuyé par M. Vital Labonté
et résolu

d'adresser une demande au MELS et au ministère de la Sécurité publique visant à obtenir à court terme un financement significatif des programmes de formation offerts aux pompiers à temps partiel.

Adopté unanimement.

C.M. 132-12

14. DEMANDE APPUI – OASIS SAINT-DAMIEN

ATTENDU la demande d'appui formulée par l'Oasis Saint-Damien dans le but d'être reconnu ressource intermédiaire afin d'effectuer des transformations de chambres pour personnes en perte d'autonomie ;

ATTENDU que l'Oasis Saint-Damien demande aussi un appui à une demande d'aide financière pour financer les travaux de transformation requis.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Vital Labonté,
appuyé par Mme Juliette Laflamme
et résolu

que la MRC de Bellechasse

1° appuie la demande formulée par l'Oasis Saint-Damien auprès du CSSS Alphonse Desjardins et au Ministère de la Santé et des Services sociaux d'être reconnu comme ressource intermédiaire.

2° d'appuyer également la demande de l'Oasis Saint-Damien pour l'obtention d'une aide financière dans le cadre du programme d'infrastructure en entrepreneuriat collectif (PIEC) du MAMROT.

Adopté unanimement.

C.M. 133-12

15. VALORISATION DES INVESTISSEMENTS AGRICOLES

ATTENDU la demande formulée par la Fédération de l'UPA de Lévis-Bellechasse relativement à un projet de valorisation des investissements agricoles effectués dans nos milieux ;

ATTENDU que la phase 1 du projet consisterait à recueillir des données sur le nombre de permis de construction ainsi que les coûts estimés des constructions prévues ;

ATTENDU que l'UPA demande la collaboration de la MRC et des municipalités pour la réalisation de cette phase du projet.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Michel Bonneau,
appuyé par M. André Goulet
et résolu

1° de faire savoir à la Fédération de l'UPA Lévis-Bellechasse que la MRC de Bellechasse et ses municipalités locales sont prêtes à collaborer à la réalisation de la phase 1 de son projet de valorisation des investissements agricoles.

2° qu'une rencontre soit tenue pour définir la méthode de transmission des informations requises pour la réalisation de la phase 1 du projet.

Adopté unanimement.

C.M. 134-12

16. DEPART DES EMPLOYÉS – CFE LÉVIS-LOTBINIÈRE-BELLECHASSE

ATTENDU que le Centre financier aux entreprises Desjardins Lévis-Lotbinière-Bellechasse a pris la décision de centraliser ses opérations administratives à Lévis ;

ATTENDU que le CFE de Bellechasse comptait plus de 30 employés dans ses locaux de Saint-Anselme avant la fusion avec le CFE Lévis-Lotbinière ;

ATTENDU que cette décision amènera la fermeture du point de service de Saint-Anselme et le départ de 18 employés vers Lévis ;

ATTENDU que le point de service du CFE de Saint-Anselme regroupait l'ensemble des conseillers du volet agricole, secteur d'activité prépondérant sur le territoire de la MRC de Bellechasse ;

ATTENDU que le CFE et les caisses de la MRC de Bellechasse justifient cette centralisation principalement pour des raisons de regroupement d'expertise, de productivité, de proximité et de synergie ;

ATTENDU que la MRC estime que ces objectifs auraient pu être atteints en conservant, à tout le moins, les conseillers financiers du secteur agricole à Saint-Anselme, maintenant ainsi le regroupement d'expertise, et rejoignant les objectifs de productivité, de proximité et de synergie ;

ATTENDU que la collaboration est nécessaire au développement mutuel de la MRC et du Mouvement Desjardins ;

ATTENDU que les facilités de communication informatique permettraient cette façon de faire ;

ATTENDU que la rencontre du 19 juin entre les représentants de la MRC, du CLD et des représentants du Mouvement Desjardins ont permis de constater une volonté, de part et d'autres, à trouver une solution à cette problématique des pertes d'emplois dans la MRC de Bellechasse ;

ATTENDU que le partenariat et le dialogue entre le Mouvement Desjardins et les représentants de la MRC et du CLD doivent se poursuivre ;

ATTENDU qu'à cette même rencontre, une proposition des représentants du Mouvement Desjardins a été formulée à l'effet de mettre en place un comité restreint pour analyser différentes hypothèses permettant de donner suite à ce dossier ;

ATTENDU que jusqu'à présent, aucune demande officielle n'a été formulée par la MRC dans ce dossier.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Gilles Nadeau,
appuyé par M. Gilles Breton
et résolu

1° de demander au Centre financier aux entreprises Lévis-Lotbinière-Bellechasse de maintenir à Saint-Anselme le personnel du volet agricole représentant actuellement 18 employés sur les 30 employés que comptait le CFE avant la fusion.

2° de faire savoir à M. Tom Lemieux, vice-président Développement des affaires Kamouraska Chaudière-Appalaches, que la MRC est prête à déléguer des représentants sur un comité conjoint MRC-Mouvement Desjardins dont le mandat serait d'étudier différentes hypothèses pour augmenter la présence de Desjardins sur le territoire de la MRC.

Adopté unanimement.

C.M. 135-12

17. ENTENTE DE GESTION 2012-2014 – MRC-MDEIE

ATTENDU qu'une entente de gestion comprenant les engagements respectifs de la MRC et du MDEIE dont le financement du CLD de la MRC de Bellechasse a été déposée pour fin d'acceptation et de signature ;

ATTENDU que cette entente convient à la MRC.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme Juliette Laflamme,
appuyé par M. Gaétan Labrecque
et résolu

d'autoriser M. Hervé Blais, préfet, à signer pour et au nom de la MRC de Bellechasse l'entente de gestion 2012-2014 relativement au rôle et aux responsabilités que le ministre du développement économique de l'Innovation et de l'Exportation confie à la MRC, de même qu'aux engagements financiers des MRC.

Adopté unanimement.

C.M. 136-12

18. OFFRE DE FINANCEMENT ET MARGE DE CRÉDIT

Il est proposé par M. Gilles Breton,
appuyé par M. Gilbert Vallières
et résolu

1° que ce Conseil autorise l'acceptation de l'offre de financement présentée le 20 juin 2012 par le Centre financier aux entreprises Desjardins Lévis-Lotbinière-Bellechasse et la Caisse Desjardins du Cœur de Bellechasse concernant la marge de crédit d'exploitation pour les opérations courantes de la MRC et la marge de crédit spécifique pour le règlement 217-11.

2° que M. Hervé Blais, préfet, et Clément Fillion, directeur général soient mandatés pour signer les documents pertinents pour et au nom de la MRC de Bellechasse.

3° que les résolutions no C.M. 115-12 et C.A. 028-12 adoptées antérieurement soient abrogées.

Adopté unanimement.

19. PROJET DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-VALLIER

ATTENDU que la municipalité de Saint-Vallier a déposé un projet concernant le Parc École de l'école de la Ruche ;

ATTENDU que le comité technique de la ruralité a analysé et évalué ce projet ;

ATTENDU que le comité technique a attribué une note de 98,5 points à ce projet et recommande l'acceptation de ce projet à l'intérieur de l'enveloppe locale du Pacte rural ;

ATTENDU la recommandation formulée par le Comité de la ruralité (résolution no C.R. 009-12).

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Michel Bonneau,
appuyé par M. Clément Vallières
et résolu

- 1° que le projet de la municipalité de Saint-Vallier soit retenu et qu'il reçoive une aide financière au montant de 35 279,13 \$.
- 2° d'approuver le tableau suivant concernant l'affectation de l'enveloppe locale du Pacte rural.

Titre : PACTE RURAL 2007-2014 – Répartition de l'Enveloppe locale

MUNICIPALITÉS	Enveloppe locale totale	Enveloppe Cycloroute	Soldes disponibles	Projets Année 2010	Projets Année 2011	Projets Année 2012	Soldes
Armagh	91 843 \$	67 824 \$	24 019 \$			24 019 \$	0 \$
Beaumont	77 438 \$		77 438 \$	77 438 \$			0 \$
Buckland	91 843 \$		91 843 \$		91 843 \$		0 \$
Honfleur	77 438 \$		77 438 \$			77 438 \$	0 \$
La Durantaye	77 438 \$		77 438 \$	77 438 \$			0 \$
Saint-Anselme	77 438 \$	73 179 \$	4 259 \$		4 259 \$		0 \$
Saint-Charles	77 438 \$		77 438 \$	77 438 \$			0 \$
Sainte-Claire	77 438 \$	77 438 \$	0 \$				0 \$
Saint-Damien	77 438 \$	30 938 \$	46 500 \$	39 895,28 \$		6 604,72 \$	0 \$
Saint-Gervais	77 438 \$		77 438 \$	54 952 \$	22 486 \$		0 \$
Saint-Henri	77 438 \$	77 438 \$	0 \$				0 \$
Saint-Lazare	77 438 \$	61 282 \$	16 156 \$	16 156 \$			0 \$
Saint-Léon	91 843 \$		91 843 \$	91 843 \$			0 \$
Saint-Malachie	77 438 \$	63 065 \$	14 373 \$		14 373 \$		0 \$
Saint-Michel	77 438 \$		77 438 \$	77 438 \$			0 \$
Saint-Nazaire	91 843 \$		91 843 \$			91 843 \$	0 \$
Saint-Nérée	91 843 \$	41 051 \$	50 792 \$	***		50 792 \$	0 \$
Saint-Philémon	91 843 \$		91 843 \$	50 000 \$	41 843 \$		0 \$
Saint-Raphaël	91 843 \$		91 843 \$		91 843 \$		0 \$
Saint-Vallier	77 438 \$		77 438 \$			77 438 \$	0 \$
Total :	1 649 595 \$	492 215 \$	1 157 380 \$	562 598,28 \$	266 647 \$	328 134,72 \$	0 \$

Enveloppe régionale : 150 000 \$ - 128 000 \$ (engagés) = 22 000 \$ en disponibilité.

Mise à jour : 13 juin 2012

4° de demander à la municipalité de Saint-Vallier de confirmer à la MRC avant le 1^{er} août 2012 les dates de début et de fin probable des travaux.

5° qu'un protocole de réalisation de projets soit signé entre la municipalité et la MRC.

Adopté unanimement.

C.M. 138-12

20. PROJETS RÉGIONAUX DÉPOSÉS

ATTENDU que Liaison Immigration Bellechasse a déposé le projet "Service d'accueil des immigrants dans Bellechasse" et que la Contrée en montagnes dans Bellechasse a déposé le projet "Démarche de développement durable";

ATTENDU que le comité technique de la ruralité a analysé et évalué ces deux projets déposés au niveau de l'enveloppe régionale du Pacte rural ;

ATTENDU que ces projets ont obtenu les pointages suivants ;

Projets régionaux	Promoteurs	Pointages obtenus	Rang
Service d'accueil des immigrants dans Bell.	Liaison Immigration Bellechasse	104,33	1
Démarche de développement durable	Contrée en montagnes	99,75	2

ATTENDU que le comité technique recommande l'acceptation de ces projets à l'intérieur de l'enveloppe régionale du Pacte rural ;

ATTENDU la recommandation formulée par le Comité de la ruralité (résolution no C.R. 010-12).

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Guylain Chamberland,
appuyé par Mme Juliette Laflamme
et résolu

1° que les projets présentés par Liaison Immigration Bellechasse et par la Contrée en montagnes soient retenus et qu'ils reçoivent une aide financière au montant de 11 000,00 \$ chacun.

2° de demander à ces organismes de confirmer à la MRC avant le 1^{er} août 2012 les dates de début et de fin probable de ces projets.

3° qu'un protocole de réalisation de projets soit signé entre chaque organisme et la MRC qui spécifiera notamment que les aides financières pourront être versées sur présentation des pièces justificatives qui devront accompagner les formulaires de réclamation.

Adopté unanimement.

C.M. 139-12

21. ACCEPTATION RAPPORTS ANNUELS – COMITÉ DE DIVERSIFICATION

ATTENDU que la MRC de Bellechasse a signé avec le MAMROT un contrat de diversification et de développement ;

ATTENDU qu'en vertu de ce contrat, la MRC doit produire certains rapports et un plan de diversification et de développement actualisé ;

ATTENDU que le Comité de diversification a déjà approuvé ces différents rapports.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Gilles Breton,
appuyé par M. Gilles Nadeau
et résolu

que dans le cadre de la réalisation du plan de diversification et de développement de la MRC de Bellechasse :

1° soit approuvé le rapport d'activités 2011-2012 (1^{er} avril 2011 au 31 mars 2012).

2° soit approuvé le rapport financier de l'exercice financier 2011-2012.

3° soit approuvé le plan d'action prévu pour l'exercice financier 2012-2013.

que le directeur général soit autorisé à transmettre l'ensemble de ces rapports à la direction régionale du MAMROT, de même que le plan de diversification mis à jour pour cette période.

Adopté unanimement.

C.M. 140-12

22. ENTENTE TRIENNALE – ŒUVRES D'ART

Il est proposé par M. Claude Lachance,
appuyé par M. Marcel Blais
et résolu

d'autoriser le directeur général à signer pour et au nom de la MRC l'entente triennale de partenariat pour le concours d'œuvres d'art Desjardins avec le Musée Marius-Barbeau.

Adopté unanimement.

23. RÉNOVILLAGE CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ – VALEUR DES RÉSIDENCES

ATTENDU que dans le cadre du programme Rénovillage disponible pour les ménages à faible revenu en milieu rural, la valeur uniformisée de la résidence principale est un critère majeur pour l'admissibilité des bénéficiaires ;

ATTENDU que la Société d'habitation du Québec (SHQ) permet aux MRC de fixer par résolution, une valeur maximale plus élevée que celle de 35 000 \$ établie par eux, sans toutefois dépasser 90 000 \$;

ATTENDU que le nombre de bénéficiaires inscrits sur la liste d'attente est en diminution en raison de ce critère d'admissibilité.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Jean-Paul Lacroix,
appuyé par M. Gilbert Vallières
et résolu

d'augmenter la valeur uniformisée de la résidence principale permettant l'admissibilité au programme Rénovillage de 75 000 \$ à 90 000 \$.

Adopté unanimement.

24. SUIVI TRAVAUX LET

M. Christian Noël fait part de l'état d'avancement des travaux qui sont présentement en cours au LET depuis le 22 mai dernier.

L'excavation et la mise en forme des deux nouvelles cellules sont complétées, le recouvrement final du talus nord est fait jusqu'à la phase de l'assise des géomembranes et le recouvrement temporaire de la zone sud-ouest est en partie réalisé.

L'exécution des travaux se fait à un rythme légèrement plus rapide que selon l'échéancier prévu.

25. LET – PROGRAMME DE SURVEILLANCE ENVIRONNEMENTALE

ATTENDU que le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) a délivré le 11 mai 2012 un certificat d'autorisation à la MRC de Bellechasse concernant les travaux d'implantation d'infrastructures supplémentaires de contrôle du biogaz sur les cellules 6, 7 et 9 du lieu d'enfouissement technique ;

ATTENDU que dans sa correspondance du 11 mai 2012, Mme Isabelle Olivier, directrice régionale du MDDEP, demande à la MRC de Bellechasse de mettre en œuvre un programme de surveillance environnementale permettant d'évaluer de façon objective l'efficacité des travaux autorisés dans ce certificat d'autorisation ;

ATTENDU que le MDDEP se réserve le droit de recourir aux pouvoirs prévus à la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE) si la MRC de Bellechasse ne met pas en œuvre un programme de surveillance environnementale acceptable ;

ATTENDU que Mme Catherine Verrault, ingénieure et directrice de projets chez Genivar, a déposé au MDDEP le 14 juin 2012 un programme de surveillance environnementale pour et au nom de la MRC de Bellechasse ;

ATTENDU que ce programme de surveillance environnementale comprend deux activités, soit la mise en place d'une station de mesure en continu des concentrations de sulfure d'hydrogène (H₂S) dans l'air ambiant et la gestion de fiches d'odeurs.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Fernand Fortier,
appuyé par M. Gilles Breton
et résolu

d'informer le MDDEP que la MRC de Bellechasse, suite à l'exigence formulée par Mme Isabelle Olivier dans sa lettre du 11 mai 2012, s'engage à mettre en œuvre le programme de surveillance environnementale relatif à la problématique d'odeurs décrit dans la lettre de Mme Catherine Verrault, ingénieure chez Genivar, datée du 14 juin 2012.

Adopté unanimement.

C.M. 143-12

26. AVIS CPTAQ – RÉAMÉAGEMENT DE LA ROUTE 277

ATTENDU la demande du Ministère des transports pour un avis à être acheminé à la CPTAQ relativement au réaménagement de la route 277, entre Saint-Henri et Saint-Anselme ;

ATTENDU que l'avis doit s'appuyer sur la conformité au schéma d'aménagement et de développement ainsi qu'en vertu des critères exprimés par l'article 62 de la LPTAAQ ;

ATTENDU que ce projet s'avère conforme au schéma d'aménagement et de développement et qu'il s'agit d'une amélioration pour la sécurité de la communauté si l'on se base sur les critères de l'article 62 ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Gilles Breton,
appuyé par M. Gilles Nadeau
et résolu

1° d'aviser la CPTAQ que le projet du MTQ de réaménager la route 277 entre Saint-Henri et Saint-Anselme est conforme au schéma d'aménagement et de développement ainsi qu'aux règlements s'y rapportant.

2° de l'informer également qu'en vertu des critères exprimés par l'article 62 de la LPTAAQ, ce projet constitue une amélioration de la sécurité routière pour toute la communauté régionale.

Adopté unanimement.

C.M. 144-12

27. RÈGLEMENT D'EMPRUNT 219-12 – TRACTEUR SUR CHENILLES

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné le 31 mai 2012 conformément à l'article 445 du Code municipal.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Yvon Bruneau,
appuyé par M. Gilles Nadeau
et résolu

que le règlement 219-12 concernant un emprunt de 165 000 \$ pour défrayer les coûts relatifs à l'acquisition d'un tracteur sur chenilles neuf pour les opérations d'enfouissement au lieu d'enfouissement technique soit et est adopté.

Adopté unanimement.

28. RÈGLEMENT D'EMPRUNT NO 219-12

(relatif à un emprunt de 165 000 \$ pour défrayer les coûts relatifs à l'acquisition d'un tracteur sur chenilles neuf pour les opérations d'enfouissement au LET)

ARTICLE 1: Le Conseil de la Municipalité régionale de comté de Bellechasse est autorisé à acquérir un tracteur sur chenilles neuf, le tout, conformément à un appel d'offres qui sera effectué selon les dispositions du Code municipal et à la plus basse soumission qui sera présentée pour la fourniture et la livraison de cet équipement.

Cet achat sera réalisé selon les devis administratif et technique préparés par M. Christian Noël, directeur général adjoint de la MRC de Bellechasse.

ARTICLE 2: Le Conseil de la MRC est autorisé à dépenser une somme n'excédant pas 165 000 \$ pour les fins du présent règlement.

ARTICLE 3: Aux fins d'acquitter la dépense prévue par le présent règlement, le Conseil est autorisé à emprunter une somme de 165 000 \$ sur une période de dix ans.

ARTICLE 4: Les dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt sont réparties entre les 33 municipalités faisant partie du service de disposition des matières résiduelles de la MRC de Bellechasse proportionnellement à leur population, soit les 20 municipalités de la MRC ainsi que les 13 municipalités hors-territoire qui lui ont délégué leurs compétences suite à des ententes intermunicipales.

ARTICLE 5: Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

C.M. 145-12

29. APPEL D'OFFRES – CAMION À CHARGEMENT LATÉRAL

ATTENDU qu'il faut assurer un maintien régulier de la flotte de camions utilisés pour la collecte et le transport des matières résiduelles ;

ATTENDU qu'il faut prévoir au cours des prochains mois l'acquisition d'un nouveau camion à chargement latéral.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Gilbert Vallières,
appuyé par M. Claude Lachance
et résolu

1° que M. Christian Noël soit autorisé à procéder à la publication d'un appel d'offres relatif à l'acquisition d'un nouveau camion à chargement latéral en prévision d'une livraison au début de l'année 2013.

2° que ce camion soit payé à partir du surplus accumulé de la Partie 2 relative à la collecte et au transport des matières résiduelles.

Adopté unanimement.

30. SÉCURITÉ INCENDIE – RAPPORT 2011

Le rapport d'activité de la MRC de Bellechasse et des 20 municipalités locales pour l'année 2011 concernant le schéma de couverture de risques en incendie et le plan de mise en œuvre est déposé.

Ce rapport a été élaboré selon le canevas fourni par le ministère de la Sécurité publique.

Il devra être entériné par une résolution de chaque municipalité locale qui devra être transmise à la MRC au plus tard le 14 août 2012.

Ce rapport aura ensuite à être approuvé par le Conseil de la MRC lors de la séance régulière du 15 août 2012.

31. SUIVI COLLOQUE

Les membres du Conseil entérinent l'orientation prise par le Comité administratif quant au suivi du Colloque de Bécancourt :

Atelier 1 : Préfet élu au suffrage universel.
Fermeture du dossier.

Atelier 2 : Rétenion de la population et des entreprises.
Organisation de la rencontre des intervenants économiques au cours de l'été.
Tenue de cette rencontre en début septembre 2012.

Les autres dossiers du Colloque seront traités à l'automne 2012.

C.M. 146-12

32. DESSERTE MÉDICALE

ATTENDU qu'en 2012, la MRC mettait sur pied un Comité de santé et services sociaux ;

ATTENDU que le mandat de ce comité consiste à étudier tout dossier touchant le secteur de la santé et des services sociaux et de faire des recommandations au Conseil ;

ATTENDU que les membres de ce comité ont constaté qu'une des problématiques principales reliées au secteur santé est celle de la desserte médicale sur le territoire de la MRC ;

ATTENDU que cette problématique est complexe et est reliée à plusieurs facteurs dont : le nombre insuffisant de médecins sur le territoire, la difficulté d'attraction de nouveaux médecins, la relève des médecins existants ;

ATTENDU qu'une rencontre avec le Dr François Aumond, directeur des services professionnels et hospitaliers, a permis de sensibiliser les membres du Comité sur le modèle de desserte médicale qui tend à s'implanter au Québec ;

ATTENDU que ce modèle réfère à des regroupements de médecins dans une clinique, afin de faciliter leur pratique et diminuer les tâches administratives ;

ATTENDU que cette façon de faire assure aussi une relève constante auprès de la clientèle ;

ATTENDU qu'il apparaît urgent aux membres du Comité d'analyser ce dossier plus à fond, afin de tenter d'en arriver à des propositions de solutions, tout en respectant les spécificités du territoire à couvrir.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Gaétan Labrecque,
appuyé par M. Martin Lapierre
et résolu

- 1° de confier au Comité de la santé et des services sociaux de la MRC le mandat d'effectuer une analyse complète du dossier de la desserte médicale afin de déposer une ou des propositions permettant de solutionner à long terme le problème de la desserte médicale sur le territoire de la MRC.
- 2° que cette réflexion soit faite avec les intervenants touchés par ce dossier et spécialement les médecins du territoire de la MRC, le CSSS Alphonse-Desjardins, l'Agence de santé Chaudière-Appalaches et tout autre collaborateur jugé pertinent.
- 3° qu'au besoin, une ressource professionnelle puisse être mise à contribution, afin de permettre de mieux documenter les hypothèses privilégiées.

Adopté unanimement.

C.M. 147-12

33. PROJET VIEILLIR EN SANTÉ

ATTENDU que le CSSS a signifié aux membres du Comité Santé et services sociaux de la MRC qu'il serait prêt à réaliser sur le territoire de la MRC un projet pilote qui porterait sur la notion de "Vieillir en santé" ;

ATTENDU que ce projet consisterait à établir des priorités de réalisation d'actions permettant aux aînés de vieillir en santé ;

ATTENDU que le CSSS est prêt à affecter à ce dossier un chargé de projet à raison de 2 jours/semaine et ce, afin d'accompagner le milieu dans sa démarche ;

ATTENDU que le CSSS désire connaître l'orientation de la MRC dans ce dossier.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Bernard Morin,
appuyé par Mme Suzanne Côté
et résolu

que la MRC de Bellechasse fasse savoir au CSSS Alphonse Desjardins qu'elle accepte de participer à un projet pilote "Vieillir en santé".

Adopté unanimement.

C.M. 148-12

34. PROCÈS-VERBAL DU C.A.

Il est proposé par M. Marcel Blais,
appuyé par M. Gilles Breton
et résolu

d'entériner les décisions et les orientations prises par le C.A. lors de sa séance du 5 juin 2012.

Adopté unanimement.

35. DÉPÔT COMPTE-RENDU ET PROCÈS-VERBAUX

Le compte-rendu et les procès-verbaux suivants sont déposés à titre d'information :

- Comité de santé et services sociaux (Réunion du 22 mai 2012)
- Comité technique de la ruralité (Réunion du 11 juin 2012)
- Comité consultatif agricole (Réunion du 12 juin 2012)
- Comité de la ruralité (Réunion du 13 juin 2012)
- Comité de sécurité publique (Réunion du 13 juin 2012)

36. CONGRÈS FQM - CHAMBRES

M. Clément Fillion fait circuler une fiche de renseignements sur laquelle chaque membre du Conseil peut réserver une chambre pour ainsi permettre la réservation d'un bloc de chambres auprès de l'Hôtel Delta pour le congrès de la FQM.

37. GRAND RALLYE BELLECHASSE-ETCHEMINS

Le document de la Chambre de Commerce Bellechasse-Etchemins relatif à la tenue possible du Grand Rallye Bellechasse-Etchemins est déposé à titre d'informations.

Ce dossier sera à l'ordre du jour de la prochaine réunion des directeurs généraux et devrait être soumis à l'attention des conseils municipaux lors des séances ordinaires du mois de juillet.

38. COLLOQUE DES MUNICIPALITÉS – S.Q.

L'ordre du jour du Colloque des municipalités qui est organisé par la Sûreté du Québec est déposé à titre d'information. Ce colloque se tiendra le 23 octobre prochain à Saint-Georges.

39. RAPPORT – DOSSIERS COURS D'EAU

Dépôt est fait du rapport daté du 30 mai 2012 concernant les dossiers relatifs aux cours d'eau qui sont terminés et en traitement dans les municipalités de la MRC.

40. FESTIVAL WESTERN LA DURANTAYE

M. Jean-Paul Lacroix remet à chaque élu le dépliant promotionnel de la 1^{ère} édition du Festival Western de La Durantaye qui se tiendra les 20, 21 et 22 juillet prochains. M. Lacroix invite les élus aux différentes activités qui sont inscrites à la programmation.

41. COCKTAIL DINATOIRE – EXPO BBQ

M. Gilbert Vallières invite les élus à prendre part au cocktail dinatoire (Bellechasse en saveur) de l'expo BBQ qui aura lieu jeudi, le 5 juillet prochain. M. Vallières est le président d'honneur de cet évènement.

42. SOUPER DU 150^E ANNIVERSAIRE ET FÊTES DE L'ARMAGH'NIE

M. Guylain Chamberland remercie les maires qui ont confirmé leurs présences au Souper/Spectacle qui se tiendra le 23 juin dans le cadre des Fêtes de l'Armagh'nie et qui soulignera les Fêtes du 150^e anniversaire d'Armagh qui se dérouleront en 2013. M. Chamberland invite les autres maires à y participer.

C.M. 149-12

43. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par M. Fernand Fortier
et résolu

que l'assemblée soit levée à 21 h 35.

Adopté unanimement.

Préfet

Secrétaire-trésorier